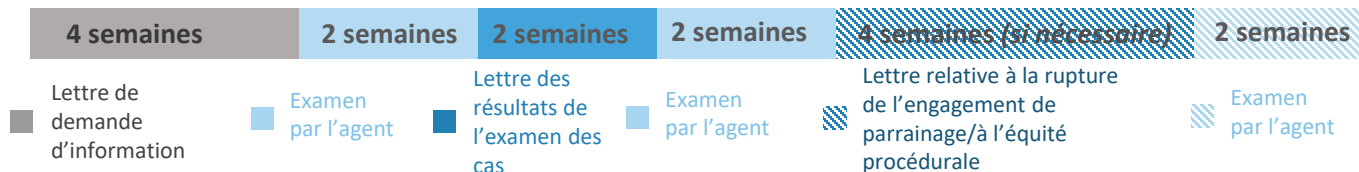


# Examen des cas après l'arrivée – Échéancier de traitement

## Aperçu de l'échéancier

(Les échéanciers et les étapes du processus peuvent varier en raison de détails propres au cas)



**Total :  
4 mois  
(environ)**

IRCC



### Lettre de demande d'information

IRCC demande au répondant de fournir des informations, y compris des documents, concernant le niveau de soutien fourni afin que le parrainage puisse faire l'objet d'un examen.

Examen par l'agent

### Lettre de résultats de l'examen des cas

Lettre de conclusions envoyée au répondant, qui précise notamment le montant des taux du PAR et fournit un sommaire du soutien fourni.

Lorsque des lacunes sont relevées en matière de soutien, IRCC collabore avec le répondant en cernant tous les éléments qui doivent être corrigés et en lui accordant un délai en vue de leur résolution.

Examen par l'agent

### Lettre relative à la rupture de l'engagement de parrainage/à l'équité procédurale (au besoin)

IRCC déclare une rupture de l'engagement de parrainage. Dans les cas où une faute doit être établie, le répondant a la possibilité de démontrer qu'il ne devrait pas être tenu pour fautif.

### Envoi de la lettre de manquement

Si le parrainage est rompu et que la faute du répondant est établie, la lettre de manquement faisant état de cette décision définitive lui est envoyée.

Examen par l'agent

Semaines

Répondant



IRCC collabore avec le répondant par téléphone ou par courriel pour répondre à ses questions concernant les exigences du programme et pour lui donner des suggestions de documents acceptables.

Le répondant dispose de quatre semaines pour soumettre tous les documents requis.

Le répondant dispose d'une à deux semaines pour donner sa réponse.

Le répondant dispose de quatre semaines pour soumettre les renseignements au titre de l'équité procédurale.

Une fois que la rupture est déclarée, le parrainage ne peut être rétabli, et seul le soutien fourni avant la rupture sera considéré pour déterminer la faute.

## DESCRIPTION

- Le processus d'examen des cas est lancé pour toutes les activités d'assurance en matière de réinstallation après l'arrivée (surveillance réactive et de routine et suivi relatif aux dossiers signalés).
- Les échéanciers ont été soigneusement établis afin d'assurer l'équilibre entre la nécessité d'accorder un délai suffisant au répondant pour qu'il dissipe les préoccupations soulevées et la situation des réfugiés qui ne reçoivent pas de soutien adéquat.
- IRCC sait faire preuve de souplesse et se réserve le droit de brûler des étapes du processus si cela sert l'intérêt supérieur et le bien-être des nouveaux arrivants.
- Si la période de parrainage s'achève durant l'examen du cas, une lettre relative à l'équité procédurale sera envoyée au répondant afin de lui donner la possibilité de démontrer qu'un soutien a été fourni au cours de la période en question.

## Notes supplémentaires :

- Dans la plupart des cas, le répondant ne passe à l'étape/la lettre suivante que si le problème n'est pas réglé au stade précédent
- Des prorogations peuvent être accordées au cas par cas
- La durée standard de la prorogation est d'une semaine; ce délai peut varier selon l'explication fournie